

### Le cachot de Galilée

On connaît les mensonges et les calomnies historiques énormes auxquelles a donné lieu le procès des écrits de Galilée. Si on veut savoir à quoi s'en tenir sur l'histoire de son cachot, on n'a qu'à lire une lettre même du grand astronome. De son propre aveu, il fut traité avec la plus grande bienveillance, et sa prison consistait dans une vie tranquille au foyer domestique. La voici :

“Après mon procès, je demeurai dans le palais de l'archevêque de Vienne ; ensuite ma prison fut changée ; ce fut ma propre maison, la petite villa Martinelli, à un mille de Florence, avec l'ordre impératif de ne pas fêter mes amis, de ne permettre aucune réunion. Là je vécus très tranquillement, faisant de fréquentes visites au Couvent voisin, où j'avais deux filles religieuses, que j'aimais chèrement, l'aînée surtout, femme d'un esprit expuis, d'une bonté singulière et qui m'était tendrement attachée. Sa santé avait beaucoup souffert pendant mon absence, mais elle ne faisait jamais grande attention à ce qui ne touchait qu'elle. Enfin le mal augmenta, et elle mourut après dix jours de maladie, me laissant dans une profonde affliction.”

Cette lettre de Galilée à son ami, Elie Déodati, a la valeur d'un document historique, car elle montre à quoi se réduisirent en réalité les “horreurs” de l'Inquisition romaine, sur lesquelles certains historiens ont tant brodé.

### PETITE CHRONIQUE

Le R. P. Drummond, S. J. a été nommé Recteur du collège de Ste Marie, Montréal, en remplacement du R. P. Turgeon.

La S. C. des Rites, dans la séance qu'elle a tenue le 13 mai, s'est prononcée favorablement sur la validité des procès qui ont été faits, par l'évêque de Bayeux, relativement à la cause de béatification du vénérable serviteur de Dieu J.-B. Vianney, curé d'Ars.

Le Souverain-Pontife a ordonné de préparer le décret qui confirme la décision favorable de la S. C. des Rites sur l'héroïcité des vertus de la Vénérable Rivier, fondatrice des Sœurs de la Présentation.

Le 17 juin sera tenue devant le Saint-Père une séance plénière où les Em. Pères et consulteurs de la S. C. auront à donner leur vote définitif sur l'héroïcité des vertus de la Vénérable Jeanne de Lestonnac, fondatrice des Filles de la B. Vierge Marie.

Au sujet de la canonisation projetée de Jeanne d'Arc, certains amis de la Pucelle ont pu croire que le nombre des miracles né-